

Lord Stanley de Preston à sir J. Pouncefote.
(Extrait d'un télégramme.)

28 novembre 1890.

Le texte du projet de convention entre Terre-Neuve et les Etats-Unis m'a été télégraphié le 15 du courant par le gouvernement de Sa Majesté. J'ai été informé des vues de Blaine, ainsi que de votre suggestion que nous devrions envoyer des délégués à Washington non officiellement, simplement pour discuter les questions, et qu'il était suggéré de comprendre dans les négociations le transit en entrepôt. Le 19 je télégraphiai en réponse que le gouvernement voyait avec une extrême alarme la convention proposée. Elle mettait par rapport aux marchés des Etats-Unis les produits des pêcheries et d'autres produits du Canada sur un pied différent de ceux de Terre-Neuve. Si la convention était sanctionnée, elle placerait le Canada dans une position désavantageuse vis-à-vis de Terre-Neuve, et produirait du mécontentement dans la confédération. * * * Nous sommes disposés à faire des arrangements pour une extension libérale de nos relations commerciales avec les Etats-Unis, et nous désirons qu'il en soit donné avis aux Etats-Unis. Ce gouvernement objecte à envoyer des délégués à Washington non officiellement, parce que cela pourrait occasionner quelque malentendu, mais il est prêt à ouvrir tout de suite des négociations dans les formes avec la sanction du gouvernement de Sa Majesté. * * * Il proteste cependant contre la signature de la convention. Le 25, le gouvernement de Sa Majesté répondit que la convention de Terre-Neuve serait ajournée si les négociations canadiennes pouvaient s'ouvrir tout de suite, et les deux conventions se négocier simultanément. * * * Le 26 je fis réponse que le gouvernement canadien appréciait sensiblement l'ajournement de la convention de Terre-Neuve. Il négociera immédiatement sur les bases indiquées dans mon télégramme du 19 si ses représentants peuvent être des commissaires autorisés à négocier directement au lieu d'être de simples délégués. Une convention séparée est regardée comme nécessaire, la convention de Terre-Neuve étant inapplicable dans quelques détails et incomplète sous d'autres rapports. * * *

Paraphrase. Lord Knutsford à Lord Stanley de Preston.

4 décembre 1890.

Au sujet de votre dépêche du 19 du mois dernier, le gouvernement de Sa Majesté consent à ce que le ministre à Washington se fasse assister par plénipotentiaire canadien ou plus, si les Etats-Unis consentent aux négociations.

Lord Stanley de Preston à lord Knutsford.
(Extrait d'un télégramme.)

5 décembre 1890.

Le consentement donné par votre télégramme du 4 du courant a été fort agréable au gouvernement canadien. * * *

J'ai communiqué non officiellement au ministre anglais à Washington la substance de votre réponse.

Pouvons-nous à présent faire une proposition officielle précise au gouvernement des Etats-Unis par l'entremise du ministre anglais?

Sir Julian Pouncefote à lord Stanley de Preston.
(Extrait d'un télégramme.)

7 décembre 1890.

Le secrétaire d'Etat m'informe que son gouvernement ne pourrait pas répondre à la suggestion faite d'une commission officielle avant qu'une base d'arrangement ait été arrêtée au préalable. Il exprime, cependant, un vif désir de conclure un traité étendu de réciprocité. * * *